

LES ANNEXES SANITAIRES

LES ANNEXES SANITAIRES	1
1. LA GESTION DE L'EAU POTABLE	1
1. LES CAPTAGES D'EAU POTABLE PRESENTS SUR LA COMMUNE	1
2. LE RESEAU D'EAU POTABLE	3
3. QUALITE DE L'EAU POTABLE.....	4
2. LA GESTION DES EAUX USEES.....	5
1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	8
3. LES DECHETS	9

1. LA GESTION DE L'EAU POTABLE

1. LES CAPTAGES D'EAU POTABLE PRESENTS SUR LA COMMUNE

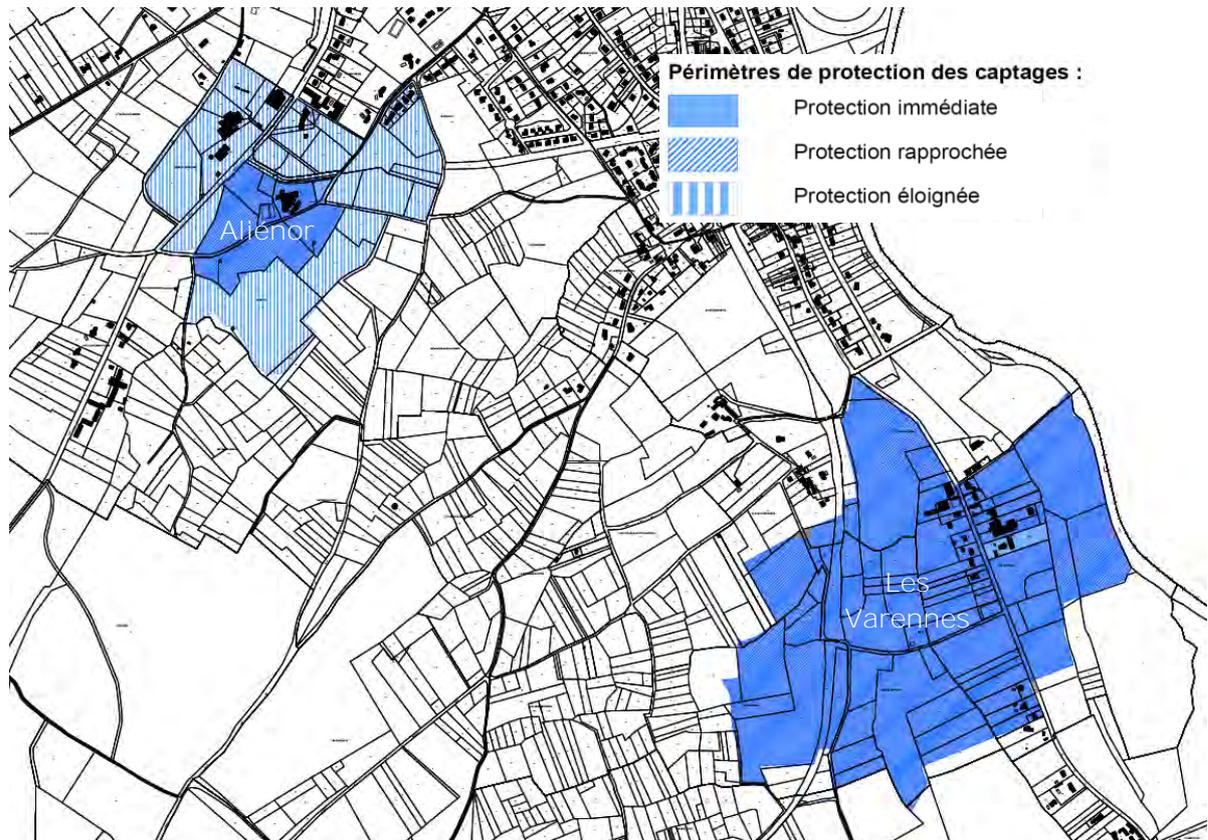
Le territoire est concerné par la protection des captages d'eau potable et thermale. Il importe donc que les dispositions réglementaires relatives à la protection des ressources soient mises en place afin d'éviter les pollutions diffuses et de ce fait assurer une protection optimisée de la santé des populations.

Le territoire est concerné par les périmètres suivants :

Identification du captage	Maitre d'ouvrage	Date de l'arrêté préfectoral de DUP	Servitude*
Forage des Varennes qui compte deux points de captage	Commune de la Roche Posay	20/12/2001	PPR
Forage d'Aliénor qui compte plusieurs points de captage	Société hydrominérale de La Roche Posay	19/07/2001	PPR et PPE (<i>complété par une DIP en 2018</i>)

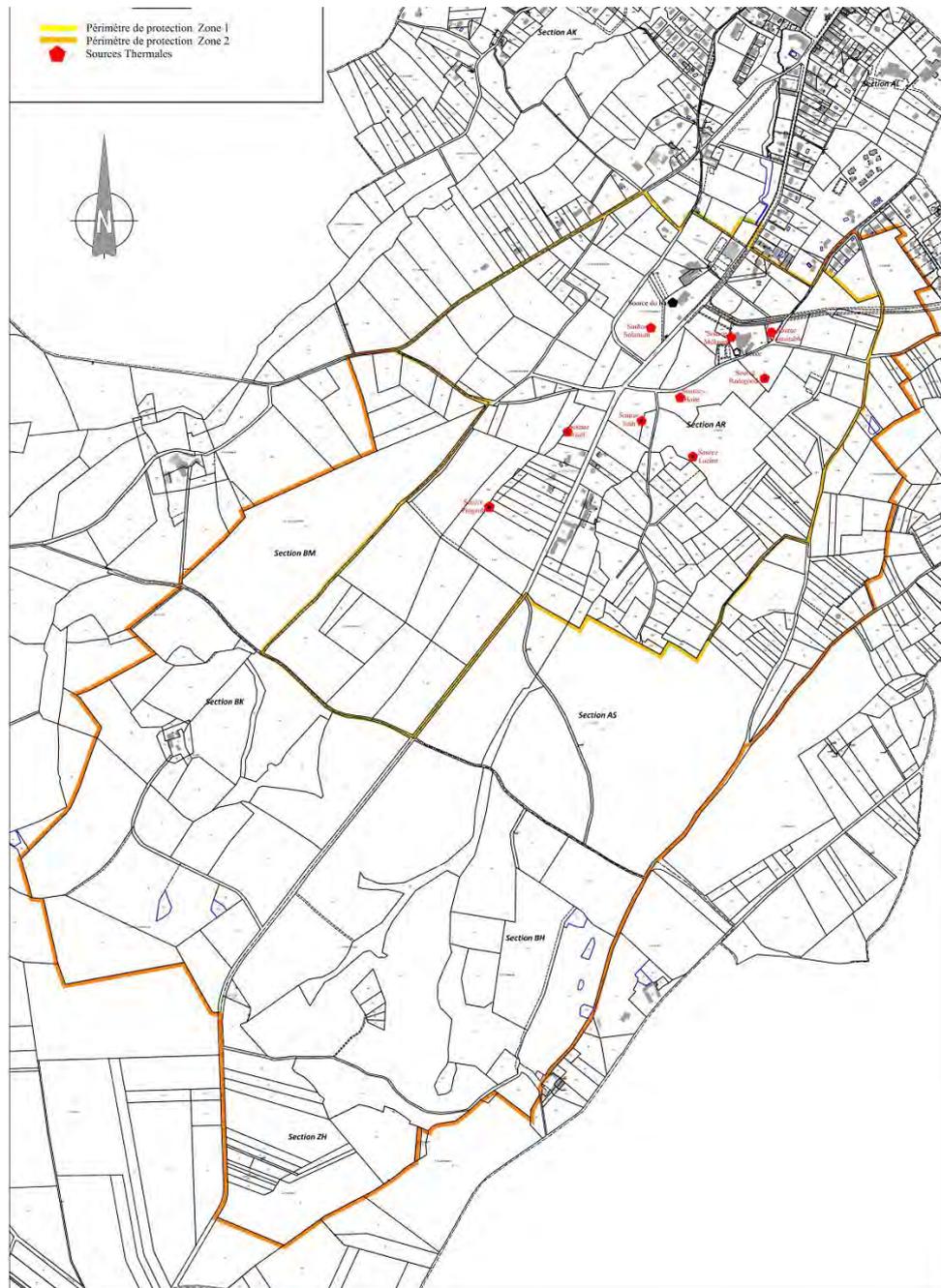
*PPI : Périmètre de Protection Immédiate, PPR : Périmètre de Protection Rapprochée, PPE : Périmètre de Protection Eloignée.

Périmètre de protection des captages



De plus, une Déclaration d'Intérêt Public (DIP) arrêtée le 3 août 2018 protège les **sources d'eau** minérale naturelle « Mélusine », « Connétable », « Radegonde », « Fath », « Solarium », « Golf », « Lucine », « Pingault » et « Boîte » appartenant à la société « La Roche-Posay – Laboratoire Dermatologique ». Pour la protection de ces sources, des périmètres de protections ont été mis en place.

Périmètres de protection des sources d'eau minérale liées à la DIP



2. LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable de la Roche Posay dessert 1 602 habitants. Avec un rendement du réseau de distribution de 94,5 % et une perte en réseau de 0,5 m³/km/j, le réseau d'eau potable peut être qualifié de performant.

Pour rappel, le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

3. QUALITE DE L'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable sur la commune de la Roche Posay s'établit de la façon suivante :

Qualité de l'eau potable :

Commune de prélèvement	LA ROCHE POSAY
Date du prélèvement	09/06/2017 09h45

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	Oui
Conformité physico-chimique	Oui
Respect des références de qualité	Oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (NH ₄)	<0,01 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-68h	1 n/mL		
Bact. Aér. Revivifiables à 36°-44h	1 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Carbone organique total	<0,3 mg/L C		≤ 2 mg/L C
Chlore libre	0,5 mg/LCl ₂		
Chlore total	0,5 mg/LCl ₂		
Chlorures	15 mg/L		≤ 250 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	523 µS/cm		≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques / 100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherischia coli / 100ml-MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Fer total	<30 µg/l		≤ 200 µg/l
Fluorures mg/L	0,93 mg/L	≤ 1,5 mg/L	
Nitrates (en NO ₃)	<0,5 mg/L	≤ 50 mg/L	
Nitrites (en NO ₂)	<0,01 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
pH	7,5 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

source : ministère de la santé

2. LA GESTION DES EAUX USEES

1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'**assainissement collectif** désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une station d'épuration traitant les rejets urbains.

La commune de la Roche Posay a délégué sa compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le réseau d'assainissement collectif de la Roche Posay dessert 1 466 habitants (989 abonnés) avec 45 km de réseau et trois installations de dépollution. Les trois installations de dépollution sont :

- La lagune de Fonsémont
- La lagune de Mousseau
- La station d'épuration de la Roche Posay

La Roche Posay possède une station **d'épuration par boues activées** mise en service en 2004. Elle dessert le bourg et les hameaux du Riveau, des Moreaux, de la Corbière, de Neussouan, de la Basse Charpaie, de la route de Crémille, des Varennes, de la Merci Dieu et la Colline Ensoleillée. La capacité totale de la station **d'épuration est de 7 000 Equivalent Habitants (EH)**. Elle peut recevoir jusqu'à 1 050 m³/jour. En 2015, elle a reçu 340 m³/jour en moyenne pour 1050 EH : la station d'épuration n'est donc pas saturée. Le milieu récepteur après traitement est la Creuse.

Caractéristiques de la station d'épuration de la Roche Posay

Nom de la station	LA ROCHE POSAY LE BOURG	
Date de mise en service	01/06/2004	
Maitre d'ouvrage	LA ROCHE POSAY	
Exploitant	VEOLIA EAU – CIE GEN DES EAUX	
Capacité nominale	7000 EH	
Débit de référence	1050 m ³ /j	
Autosurveillance	validé	
Filières de traitement	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Table d'égouttage	
Taille de l'agglomération en 2015	1583 EH	
Communes de l'agglomération d'assainissement	LA ROCHE POSAY	
Somme des charges entrantes	2015	1583 EH
	2014	3587 EH
	2013	3200 EH
Débit entrant moyen	2015	340 m ³ /j

	2014	441 m3/j
	2013	452 m3/j
Production de boues	2015	42 tMS/an
	2014	82 tMS/an
	2013	57 tMS/an
Zone Sensible		La Loire aval
Sensibilité azote		Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore		Oui (Ar. du 22/02/2006)
Conformité en équipement au 31/12/2016		Oui
Conformité en performance au 31/12/2016		Non

Source : *Portail d'information sur l'assainissement communal*

La deuxième unité de dépollution présente sur la commune correspond à la lagune de Fonsémont mise en service en 1994. Elle dessert le hameau de Fonsémont.

Caractéristiques de la lagune de Fonsémont

Nom de la station	LA ROCHE-POSAY-fontsemont
Date de mise en service	01/01/1994
Maitre d'ouvrage	–
Exploitant	–
Capacité nominale	80 EH
Débit de référence	12 m3/j
Autosurveillance	Non validé
Filières de traitement	Eau - Lagunage naturel
Conformité en équipement au 31/12/2016	NON
Conformité en performance au 31/12/2016	?

Source : *Portail d'information sur l'assainissement communal*

La troisième unité de dépollution présente sur la commune correspond à la lagune de Mousseau.

Caractéristiques de la lagune de Mousseau

Nom de la station	LA ROCHE-POSAY- mousseau
Date de mise en service	01/01/1981
Maitre d'ouvrage	—
Exploitant	—
Capacité nominale	60 EH
Débit de référence	9 m3/j
Autosurveillance	Non validé
Filières de traitement	Eau - Lagunage naturel
Conformité en équipement au 31/12/2016	NON
Conformité en performance au 31/12/2016	?

Source : Portail d'information sur l'assainissement communal

Commune de La Roche-Posay (86)
Plan Local d'Urbanisme
Installations de dépollution

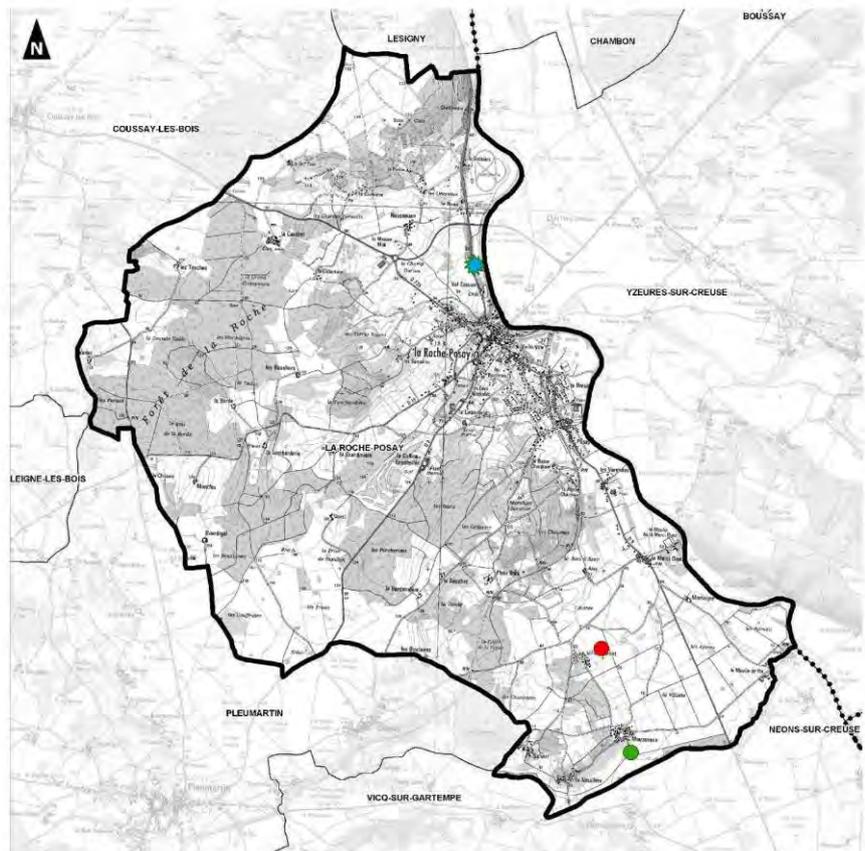
-  Commune de La Roche-Posay
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Station d'épuration de la Roche-Posay
-  Lagune de Fonsémont
-  Lagune de Mousseau

0 1 2
Kilomètres

1:35 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCANIA
Sources de données : INSEE, audicé urbanisme, 2017



2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.).

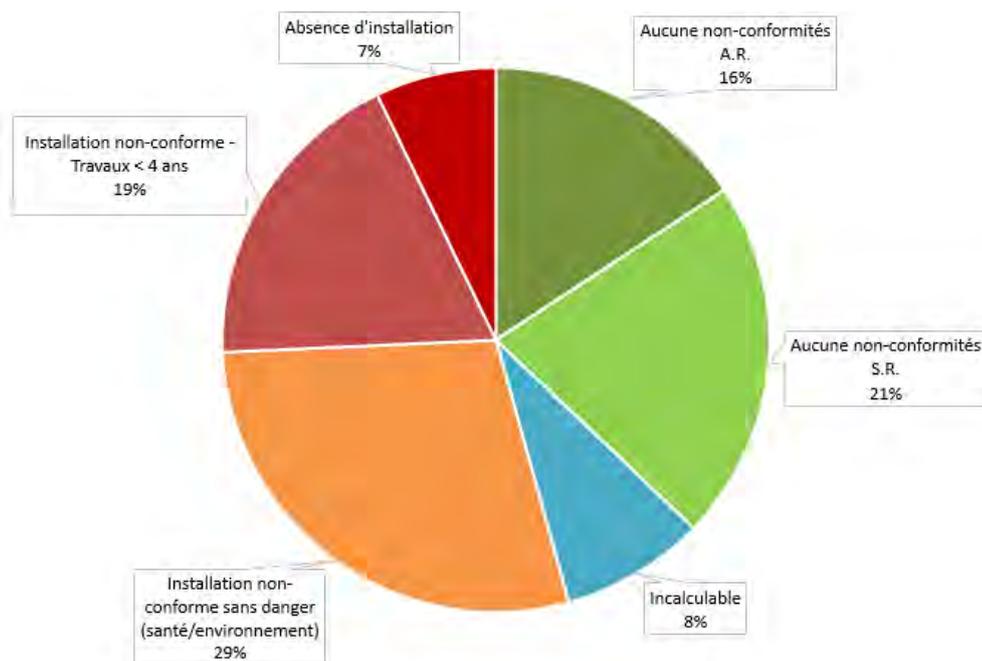
Les installations d'ANC doivent permettre le traitement de l'ensemble de ces eaux usées. En 2017, 70 installations d'ANC ont été contrôlées. A la suite de cette étude, 38 installations apparaissent non-conformes.



Schéma d'une installation individuelle. Source : MEEDM

Qualité des installations ANC	Nombre d'installations ANC
Aucune non-conformité A.R.	11
Aucune non-conformité S.R.	15
Incalculable	6
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	20
Installation non-conforme - Travaux < 4 ans	13
Absence d'installation	5

Conformité des installations ANC	Nombre d'installations ANC
Incalculable	6
Non	38
Oui	26



3. LES DECHETS

La collecte et le traitement des déchets a été délégué au Syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER). SIMER a traité les déchets de 75 683 habitants en 2016. Les déchets sont traités selon leur filière de valorisation :



Les installations de traitement

SITES DE TRAITEMENT DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE



-  TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : TRANSFERT
-  COMPOSTAGE DE VÉGÉTAUX
-  GRAVATS : REMBLAIEMENT DE CARRIÈRE
-  RECYCLABLES : TRI DES DÉCHETS
-  TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : ENFOUISSEMENT
-  VERRE : RECYCLAGE EN UNITÉ DE PRÉPARATION DE CALCIN



Sur la Roche Posay, depuis le 3 janvier 2011, une nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères a été mise en place, dorénavant les jours de collecte sont les suivants en fonction du lieu d'habitation : dans le tissu pavillonnaire et les écarts le ramassage est réalisé une fois par semaine. Dans le centre-ville, secteur allant de l'ancien magasin « ATAC » (aujourd'hui remplacé par une boulangerie-pâtisserie, une pharmacie et des cabinets de dermatologues) à la caserne des sapeurs-pompiers, et de la ville médiévale à la Colline Ensoleillée, le ramassage est effectué 2 fois par semaine.

Les habitants de la Roche Posay peuvent également déposer leurs déchets en déchetterie. Trois déchetteries sont à leur disposition : la déchetterie de Lésigny-sur-Creuse, la déchetterie de Saint-Pierre-de-Maillé et la déchetterie de Pleumartin. **Il n'y a pas de déchetterie sur le territoire communal**

Depuis le 2 janvier 2011, les verres ne sont plus collectés en porte à porte par la commune. Des containers à verre sont répartis dans différents lieux de la commune.

Implantation des points de collecte du verre

Commune de LA ROCHE POSAY

Emplacements des Colonnes à verres

- Colonnes en 2m3 (15)
- Colonnes en 4m3 (5)

